ECUBLENS
ville et campagne

Fonds d'encouragement pour le développement durable
Formulaire de demande de subvention N° 7

MOBILITE

Requérant (propriétaire)

Nom : ..... Prénom : .....
Société : .....
Adresse: ..... NPA/Lieu : .....
Tél. : ..... E-mail : .....

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte : .....
Nom de la banque ou CCP : .....
N° compte/IBAN : .....

Type d'achat

- ☐ Vélo électrique
- ☐ Vélo classique
- ☐ Batterie pour vélo électrique
- ☐ Remorque pour vélo
- ☐ Vélo Cargo
- ☐ Kit de transformation électrique
- ☐ Voiture électrique
- ☐ Scooter électrique
- ☐ Mobility car sharing
- ☐ Plan de mobilité d'entreprise

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de facture du fournisseur **au nom de l'acheteur** comprenant : nom du commerce, description, date d'achat et prix)
- ✓ Copie du permis de circulation
- ✓ Attestation du nombre d'employés pour les entreprises et preuve de paiement par l'employeur

Conditions d'octroi

- ✓ Seuls les achats de véhicules neufs sont pris en compte. Pour les voitures, les leasings sont acceptés.
- ✓ L'achat doit être effectué auprès d'un revendeur localisé et enregistré en Suisse, de préférence dans la région.
- ✓ Voitures – scooter :
  - Scooter : uniquement pour les véhicules admis à la circulation dans la catégorie « Motocycle » au sens de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV);
  - Pour les habitants : une subvention est octroyée tous les 5 ans ;
  - Pour les entreprises : voitures ou utilitaires, 1 subvention par tranche de 5 employés, maximum 5 subventions, tous les 10 ans.
- ✓ Vélos (classiques, électriques et cargo) :
  - Seule une subvention est octroyée dans cette catégorie (classique **ou** électrique **ou** cargo) ;
  - **Sont *exclus* de la subvention : les vélos tout terrain (VTT et E-VTT) « tout suspendu » et les vélos enfants jusqu'à 14 ans ;**
  - Pour les habitants : une subvention est octroyée tous les 5 ans et tous les 3 ans pour les batteries ;
  - Pour les entreprises : 1 subvention par tranche de 5 employés, maximum 10 subventions, tous les 5 ans.
- ✓ Mobility :
  1 bon est octroyé tous les 5 ans pour les habitants uniquement, à faire valoir sur les offres Mobility.

Calcul de la subvention communale

Vélo électrique et classique/kit de transformation	20 % du coût - maximum Fr. 400.-
Batterie pour vélo électrique *(remplacement)*.....	20 % du coût - maximum Fr. 200.-
Remorque pour vélo.....	20 % du coût - maximum Fr. 200.-
Voiture électrique *100 % électrique*	Forfait Fr. 1'500.-
Scooter électrique *100 % électrique*	Forfait Fr. 500.-
Vélo cargo	20 % du coût - maximum Fr. 600.-
Mobility car sharing..... .	Bon de Fr. 50.- à faire valoir sur les offres Mobility
Plan de mobilité d'entreprise	Forfait Fr. 2'000.-

Etat au 20.8.2026

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'achat**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service de l'urbanisme et de la durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à subventions@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 80.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : ..... Signature : .....

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception : ..... N° de dossier : .....
Date accusé réception : ..... Montant octroyé : .....
Contrôlé par : ..... Date : .....
Chef de Service : ..... Date : .....
Commentaires : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Centre technique communal
Service de l'urbanisme et de la durabilité
Chemin des Esserts 5
Case postale 13301024 Ecublens